

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21364 - 79ÈME ANNÉE

Interrogations après le vote d'une « loi Mayotte » par le Conseil départemental

Pourquoi une « loi Mayotte » et pas une « loi La Réunion » ?

Hier 2 octobre, le conseil départemental de Mayotte a voté à la quasi-unanimité un texte pouvant servir de base à un projet de loi spécifique à l'île sous administration française. Cette méthode est différente de celle du CIOM, où des décisions prises par des ministres à Paris fixent une feuille de route pour des pays distants de plusieurs milliers de kilomètres de l'ancienne métropole et intégrés comme départements dans la République depuis 1946. Pourquoi une « loi Mayotte » et par une « loi La Réunion » ?

Ce 2 octobre, le Conseil départemental de Mayotte a voté un texte. Il doit servir de base à un projet de loi spécifique à Mayotte. Il regroupe donc des revendications de la classe politique de ce pays sous administration française, telles que l'égalité sociale avec la France au plus vite, la suppression du droit du sol donnant la nationalité française ou la militarisation plus grande de Mayotte.

Au delà du contenu, la forme est importante. C'est en effet un texte qui comprend des propositions de représentants d'un territoire, qui sera ensuite présenté au gouvernement français en vue de l'élaboration par ce gouvernement d'un projet de loi à plus ou moins brève échéance.

Ceci tranche avec la méthode imposée à d'anciennes colonies intégrées à la République sous forme de départements depuis 1946. Pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, c'est pour le moment Paris qui décide seul. C'est ce qu'a montré la tenue outre-mer à Paris d'un Conseil interministériel qui a débouché sur des propositions parisiennes. Ce sont ces propositions qui sont maintenant considérées par Paris comme la feuille de route de son action dans ces anciennes colonies.

Vent d'émancipation dans les anciennes colonies

Le projet de Loi Mayotte refait surface

département - mamoudzou



Cette méthode va à l'encontre du vent d'émancipation qui souffle dans les anciennes colonies. Lors des dernières sénatoriales, la ministre anti-indépendantiste a été battue en Kanaky Nouvelle Calédonie par le candidat du FLNKS. L'an dernier, les présidents de Région avaient lancé l'Appel de Fort de France demandant en substance plus de responsabilité dans la gestion des affaires concernant ces pays.

Avec l'île de Mayotte, le gouvernement montre qu'il est possible d'organiser une concertation débouchant sur des propositions qui seront prises en compte pour un projet de loi.

A La Réunion, l'idée de construire un projet concerté rassemble de plus en plus. Ce projet pourra alors servir de base à une redéfinition des relations entre Paris et La Réunion. La conférence territoriale élargie pourra être le support de cette concertation débouchant sur un texte servant de base à une « loi La Réunion ».

M.M.

40 propositions remises au gouvernement hier au Sénat

USHOM : propositions pour atténuer la crise du logement social

L'Union sociale pour l'habitat outre-mer a remis hier au Sénat ses propositions pour lutter contre la crise du logement dans les anciennes colonies intégrées à la République. Dans ces pays, ce sont 30 ans de retard par rapport à la France, affirme le Conseil national de l'habitat. Un plan de rattrapage sur 10 ans est proposé, afin que les résidents des anciennes colonies puissent avoir les mêmes conditions de logement que dans l'ancienne métropole.

Hier au Sénat, l'Union sociale pour l'habitat pour l'Outre-mer a remis au gouvernement 40 propositions pour atténuer la crise du logement dans les anciennes colonies intégrées à la République sous forme de départements ou d'autres statuts.

« Nous proposons notamment un plan stratégique national de rattrapage sur 10 ans qui doit s'appuyer sur une loi de programmation pluriannuelle avec la constitution d'une Task Force à l'écoute de chaque territoire ultramarin et de ses habitants pour accompagner la mise en œuvre des politiques de l'habitat, de la ville et de la cohésion sociale », a indiqué Sabrina Mathiot, directrice de l'USHOM à La 1ère, « le réflexe outre-mer, à l'instar de la référence à la République, doit être systématisé et appliqué de façon effective. Les représentants de ces territoires doivent être intégrés aux processus de décisions, notamment, aux Conseils d'administration des agences nationales dont les interventions sont structurantes ».

Principal opérateur du logement social à La Réunion, la Caisse des dépôts et consignations via sa filiale CDC Habitat a présenté son plan d'action : 10.000 logements en 10 ans. Avec la filiale réunionnaise d'Action logement, SHLMR, il sera d'ores et déjà impossible dans le cadre actuel de répondre à la demande de logements sociaux : 30000 dossiers sont

en attente en raison de la pénurie.

Selon La 1ère, « après six ans d'échanges et de collaboration avec l'ensemble des acteurs politiques et professionnels intervenant dans le secteur de l'habitat, l'USHOM a constaté notamment que « la multiplicité des dispositifs d'aide à la construction et à la réhabilitation, les différents périmètres de leur intervention, la pluralité des institutions intervenant dans les politiques de l'habitat ou encore les modalités de rattachement institutionnel de nos territoires ultramarins à la République, ont rendu complexe et parfois illisible l'action publique », affirme Sabrina Mathiot ».

Outre Maurice Gironcel, président de la CINOR, de nombreux élus et parlementaires étaient présents à ce colloque de l'USHOM « qui est placé sous le parrainage de Georges Patient, sénateur de Guyane. Parmi eux, Minarii Galenon-Taupua, ministre des Solidarités, du Logement, en charge des familles et des personnes non autonomes du gouvernement de Polynésie, Davy Rimane, député de Guyane et président de la délégation Outre-mer à l'Assemblée nationale, Olivier Serva, député de Guadeloupe, Victorin Lurel, sénateur de Guadeloupe ou encore le député européen Stéphane Bijoux », indique La 1ère.

Le document de l'USHOM devait être remis au ministre délégué aux Outre-mer, le ministre du Logement ayant fait part de son indisponibilité.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Économie circulaire : un nouvel axe de coopération pour la croissance et l'innovation dans les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien

La Commission de l'océan Indien a organisé, du 18 au 21 septembre 2023 à Maurice, une Conférence ministérielle sur l'économie bleue et circulaire dans les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien. Les pays participants ont réitéré leur engagement à promouvoir l'économie circulaire comme un levier face aux défis de la vulnérabilité climatique, environnementale et socioéconomique. Ils ont ainsi convenu de mobiliser la coopération régionale en faveur de l'économie circulaire, notamment à travers la COI, pour développer des filières communes, partager les savoir-faire et faciliter les transferts de technologies et de développement des compétences. Cette rencontre de haut niveau s'inscrit dans les activités du projet SWIOFISH2 de la COI sur financement de la Banque mondiale.

Cette conférence a réuni des ministres et hauts représentants des pays AIODIS à savoir Cap Vert, Comores, France, Guinée Bissau, Madagascar, Maurice, Sao Tome e Principe et Seychelles. Les délégués de ces pays ont pu échanger avec des experts internationaux, les partenaires techniques et financiers, ou encore des acteurs non-étatiques, dont des représentants de la jeunesse, sur les cadres réglementaires de l'économie circulaire, sur le potentiel des filières des déchets pneumatiques, électriques et électroniques ou encore sur l'éducation à l'environnement, la lutte contre les plastiques à usage unique, entre autres.

« L'économie bleue et circulaire est par nature multi-sectorielle, multi-acteurs, pluridisciplinaire et bénéfique en termes économiques, sociétaux, sanitaires et environnementaux. Il serait réducteur de cantonner l'économie circulaire aux administrations et opérateurs chargées de l'environnement. Elle oblige à une approche globale et fédératrice en lien avec quasiment tous les objectifs de développement durable. Face à la poly-crise environnementale, tous les enjeux sont intriqués et l'économie circulaire est un levier d'action pour nos territoires insulaires. Pour cela, il faut investir dans la science, les technologies et la recherche et développement beaucoup plus fortement, notamment en soutien aux entrepreneurs et avec l'idée d'appuis adaptés et flexibles à des destinations des innovateurs », a souligné Pr. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la COI.

Principales retombées :

- Un engagement unanime à promouvoir l'économie bleue et circulaire. Cela passera notamment par le soutien à l'élaboration des cadres juridiques ou de règlements d'application dans les pays. Les pays AIODIS pourront également évaluer l'opportunité de mettre en place des incitations à l'entrepreneuriat circulaire, y compris en termes de subventions ou mesures fiscales.
- Une reconnaissance générale du droit à la réparation. Les représentants des pays AIODIS confirment la nécessité de faciliter l'accès aux pièces détachées, à l'information sur la réparation et aux compétences nécessaires pour prolonger la durée de vie des produits.
- L'opportunité de cibler les filières des pneumatiques usagés et des déchets électriques et électroniques pour faire émerger des coopérations d'économie circulaire entre les territoires grâce à une mise à l'échelle ou une capitalisation sur les avantages comparatifs. En effet, il apparaît que ces déchets constituent des gisements de valeur pouvant alimenter des pratiques économiques circulaires.
- La faisabilité du verdissement des ports. Dans le cadre de SWIOFISH2, la COI a facilité une étude pour le compte de la Mauritius Ports Authority pour le verdissement du terminal de croisière. Cette étude a permis de valider la faisabilité, d'identifier les coûts financiers et techniques ainsi que les bénéfices en termes d'attractivité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre par les navires à quai. S'inspirant de cette action, le Cap Vert et les Seychelles ont bénéficié également de l'appui du projet SWIOFISH2 et avancent sur la mise en œuvre de leurs programmes de verdissement des ports.
- Un appel à mobiliser et investir plus fortement et systématique dans la science, la recherche et développement et les technologies, en privilégiant notamment les techniques et technologies bas carbone, répliquables et accessibles.

La conférence ministérielle, qui clôt les activités du projet SWIOFISH2, a été organisée dans la cadre de la présidence comorienne en exercice de l'Union africaine qui fait de l'économie bleue et de la promotion des intérêts des États insulaires d'Afrique des priorités de son mandat.

Oté

I fo vèye dsi noute bann piman konm lé dsi l'fé-lé inportan !

Mézami, si zot i sava dann in landroi i vande piman kissoi dann marshé forin, kissoi dann bann boutik léguime i vann piman galman. Si zot i rogarde bien dann zardin lé z'inn lé zot, mi panss zot la romarke in n'afèr. Opliss i sava, opliss ni oi nouvo piman in pé toute form. sirman zot i doi dir, bann piman-la sa la pa piman La Rényon.

Toute fasson, piman sé piman ! Poitan sa lé pa vré. Si nou l'avé piman sé in pé toute kalité lété fine abityé avèk La Rényon, épi avèk nou rényoné. Nou téi koné piman zoizo, piman martin, piman malbar, piman kabri piman zashar, piman sériz, anfin in takon kalité piman té fine aklimat avèk nou épi avèk noute natir. Nou téi koné zot gou, nou téi koné konbien ni mète dann noute kari, sansa noute rogaye pou pa k'i dékrosh noute mashoir.

Mé oila firamézir demoune la voyazé zot la trouv nouvo kalité piman zot la fé pass sa la douane dann zot posh osinonsa otroman. Nou la komanss trouv piman-flèr é sa té pa noute gou, piman antiyé, piman marokin, tinizien : nou la trouv in pé té bon, épi in pé ni yèm pa tro lo gou - avan ni abityé konm dabitide.

Figuire azot lo piman lo pli for dsi la tèr l'ariv La Rényon é demoune la komanss plante ali. Pou manzé té pa parèye, pars kissoi son gou, kissoi son fors, té difissil pou abityé. Koméla i fé konkour an missouk osinonsa dovan lo moune konmsa... Mwin pèrsonèlman mi mète an garde ; alon fé antanssion ké noute piman anou i disparète sansa li kroiz avèk l'inn, avèk l'ote, li métissiz, li milatriz épi in zour ni apèrsoi noute piman lé pi la ; li égziss pi. Bann vyé va di, zot i ansouvien lo bon piman lontan vèr, blan, mov, ron, pointi, kabossé é l'avé d'gou pou kontante anou.

Dann tan-la nou téi koné pa l'inité d'mézir la fors piman mé sa téi vien antomatikman pou nou... Mézami mwin na poin arien kont piman nouvo, mi yèmré ni konsèrv galman noute pima n l'anssien pars sa i fé parti noute kiltir é sa lé kapital pou nou ; lo zour nou va di ni fé pi rougaye tomate pars lo gou piman i dénatur ali, gran malèr so zour-la. Ni manz ar pi noute rogaye sossis par rapor son gou sar pi lo gou-lidé lo gou ni fé kan nou la pankor mète ali dann noute boush épi li trayi pa nou.

Alor, antanssion nouvo piman oui, mé piman ansisien ossi é lo gou noute manzé sirtou ; lo gou oté !

A bon antandèr, salu !

Justin